



Le grand chambardement

Dominique Lehalle,
Directrice de la rédaction

Société éditrice :

Special Partner.

Siège social :

84 Avenue de la République
75011 Paris RCS 449672583.

Directeur de publication :

Xavier Lebranchu
xavier.lebranchu@dsih.fr.

Directrice de la rédaction :

Dominique Lehalle
redaction@dsih.fr.

Rédacteurs :

Marie Valentine Bellanger,
Bruno Benque, Cédric Cartau,
Pierre Derrouch, Damien Dubois,
Delphine Guilgot, Marie-Françoise
de Pange, Vincent Trély.

Chroniqueurs :

Didier Alain, Philippe Ameline,
Pierre Simon, Pascal Staccini,
Jean-Pierre Thierry, Omar Yahia.

Coordinatrice générale :

Hassania Ahrad
hassania.ahrad@dsih.fr.

Conseiller technique :

Vincent Trély.

Direction artistique :

Framboise Communication
Paris.

Pour nous contacter :

Tél. 02 99 46 24 43
contact@dsih.fr.

Abonnement :

Tél. 02 99 46 24 43.

Courrier :

84 avenue de la République,
75011 Paris

Courriel : abonnement@dsih.fr.**Tarif d'abonnement France :**

3 numéros par an, 64€ TTC

Étranger : nous consulter.

CNIL : 1436001.

INPI : 113813102.

Dépôt légal : à parution.

Impression : Corlet.

Tirage : 4 000 ex

ISSN : 2110-6827

Périodicité : Quadrimestrielle.

Imprimé en France.

#Confusion. C'est l'impression qui s'impose à observer la bataille livrée par la quasi-totalité des acteurs du système de santé exaspérés – pour les raisons les plus diverses – par le projet de loi de Santé. Le chantier promet de mobiliser bien des énergies cette année. Tandis que le projet court le risque de passer à côté de ses objectifs les plus louables. Tout particulièrement, celui de miser sur la prévention et la médecine de proximité, de clarifier le parcours de soins, de renforcer la démocratie sanitaire.

De fait, ces objectifs font apparemment consensus. Ce qui n'est guère étonnant puisque le texte aujourd'hui battu en brèche est issu d'une somme non négligeable de rapports, réunions publiques et autres travaux en commissions. Leur traduction dans ces 56 articles qui composent le projet de loi a, en revanche, quelque peu dérapé.

#Hold-up. C'est particulièrement flagrant dans le registre de l'open data, comme le relèvent trois experts dans une belle démonstration intitulée sans équivoque « Hold-up sur les données¹ ». « *Au final, analysent-ils, l'article 47 du projet de loi, censé transposer en droit français de la santé la directive Open data, donne à un établissement public de l'État [le Système national des données de santé] la mainmise sur la quasi-totalité des données de santé, y compris celles issues de systèmes d'information privés. En contrepartie de quoi, le texte restreint considérablement les conditions d'accès aux données.* »

Place, donc, à de nouveaux groupes de travail et un – ultime ? – cycle de concertations... auquel échappe toutefois le dossier de l'open data.

#Bien public. Il n'aura pourtant pas échappé aux tenants de l'ouverture des données publiques que le président de la République lui-même vient d'inviter à s'y engager largement. François Hollande n'a en effet pas hésité, lors de l'un de ses traditionnels discours de vœux², à les qualifier de « *nouveau bien public* », de « *capital* » qui pourrait servir à « *inventer de nouveaux services et à mieux répondre aux besoins sociaux* ». Certes, il s'est gardé de donner, à ce propos, l'exemple du secteur de la santé, préférant s'appuyer sur les perspectives offertes par la conférence environnementale pour illustrer les bénéfices de cette ouverture sur la qualité du débat public et pour la démocratie.

Pensait-il, en revanche, à la santé en demandant aux parlementaires rassemblés pour entendre ce même discours « *des lois bien écrites et rapidement mises en œuvre* » ?! Avait-il en tête la cartographie d'un puzzle d'organismes publics de santé parfois peu lisible en décrivant l'ambition d'un « *État [...] plus déconcentré, plus proche, plus rapide, plus confiant, aussi, dans ses relations avec les acteurs de la société* » ?

#Confiance. Il a en tout cas affirmé – et ce n'est pas si commun au sommet de l'État – la volonté d'encourager l'administration à « *aller pleinement vers la révolution numérique* ». Il y voit même un moyen de redonner confiance dans l'avenir. François Hollande compte donc sur deux pistes à suivre ou à poursuivre : la dématérialisation des démarches qui ne nécessitent pas une présence obligatoire à un guichet et la mise en œuvre d'un identifiant unique pour chaque e-citoyen.

Il est temps ! Si la France numérique ne se met pas en marche, toutes composantes rassemblées, publiques et privées, gageons que les GAFA³ le feront pour elle.



¹ Denis Berthault, Norbert Paquel, Pierre Desmarais, dans Les Échos, le 20 janvier 2015.

² Aux Corps constitués et aux bureaux des Assemblées, le 20 janvier.

³ Google, Amazon, Facebook, Apple.

